

Fraap
54 bis rue David d'Angers
75019 Paris
+33 (0)6 51 64 79 77
goodnews@fraap.org

Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens



Demande d'adhésion à la Fraap

Pour adhérer à la Fraap, faites-nous parvenir, s'il vous plaît, ces 6 documents

- 1/ ce document rempli lisiblement
- 2/ les statuts de votre structure
- 3/ la liste nominative des membres du bureau ou des responsables en précisant s'ils sont plasticiens
- 4/ des documents qui permettent de prendre connaissance des activités de votre association (publications et/ou lien vers votre site Internet, blog, etc.)
- 5/ un chèque à l'ordre de la Fraap, cotisation valable pour l'année civile (cf barème).
- 6/ téléchargez et prenez connaissance de la *Charte de déontologie* de la Fraap et renvoyez-la nous SIGNÉE.

Bien cordialement,

Le conseil d'administration de la Fraap.

**Ce bulletin est à joindre à votre règlement :
chèque libellé à l'ordre de la Fraap, à envoyer à :
Fraap 54 bis rue David d'Angers 75019 Paris.**

n° de chèque
banque

Le /.... /...., signature et cachet.

Renseignements

intitulé de votre structure

association loi 1901 collectif

date de création, le /.... /.....

objet

le CA est-il constitué exclusivement de plasticiens oui non

avez-vous d'autres activités, en dehors de vos activités plasticiennes ?

oui non

si oui, merci de préciser lesquelles

vous demandez votre adhésion en tant que :

membre associé membre partenaire

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE ADHÉRENT DE LA FRAAP ?

.....

.....

Coordonnées de votre structure

président-e ou responsable

n°/rue

code postal/ville/région.....

téléphone

mail

site, blog

référent-e Fraap

téléphone

mail

Activités

diffusion manifestations expositions projections

colloques conférences débats rencontres

médiation visites d'expositions commissariat d'expositions

éditions revues CD Rom DVD publications catalogues

ateliers & cours de pratiques stages enfants adolescents adultes

artistes intervenants en milieu pénitencier scolaire hospitalier

résidences d'artistes artothèque production

formations professionnelles aide administrative aux plasticiens

Barème de cotisation proportionnelle au budget * de la structure

- votre budget annuel est inférieur à 10 000 euros : **COTISATION DE 15 EUROS.**
- votre budget annuel se situe entre 10 000 et 40 000 euros : **COTISATION DE 30 EUROS.**
- votre budget annuel se situe entre 40 000 et 100 000 euros : **COTISATION DE 45 EUROS.**
- votre budget annuel est supérieur à 100 000 euros : **COTISATION DE 60 EUROS.**

*hors bénévolat et valorisations diverses.